



Garantie de 3 ans sur les systèmes de surface d'usure (Canada et États-Unis)

**Globally Proven
Construction Solutions**

DS-200.03F-0915

APPLICATIONS INTÉRIEURES UNIQUEMENT

APPLICATION	PRODUITS
Réduction de vapeur	Revêtement de protection contre la vapeur d'eau DRYTEK™
Sous-couche	Apprêt DRYTEK LEVELEX™ DRYTEK® LEVELEX Plus DRYTEK LEVELEX FR
À base d'époxy sous-couche haute	SPARTACOTE® SURFACE BUILD SL™
Mastic de jointoiment	L & M™ Joint Tite 750
Surfaces de finition décoratives et de protection contre l'usure	DRYTEK LEVELEX DL avec Apprêt époxyde DRYTEK SARTACOTE FLEX™ SPARTACOTE FLEX XT™ SPARTACOTE FLEX Pure™
Produit d'étanchéité pour surfaces d'usures	Scellant décoratif DRYTEK Produit de protection du brillant L & M Lumiseal FX

L'emploi d'un produit d'étanchéité flexible adapté sur les joints de dilatation, les gorges, les coins, les changements de plan et autres raccords où le carrelage ou la pierre est juxtaposé(e) à des matériaux différents ou à des surfaces de retenue. Veiller à utiliser le produit d'étanchéité flexible approprié pour l'application souhaitée.

GARANTIE LIMITÉE

Sous réserve des conditions et exclusions mentionnées ci-dessous, LATICRETE INTERNATIONAL, INC. (« LATICRETE ») garantit que les produits présentés dans le présent document seront exempts de tout défaut de fabrication et ne se détérioreront pas au cours d'un usage normal durant une période de trois (3) ans à compter de la date d'achat, pourvu qu'ils aient été posés en conformité avec les spécifications écrites de LATICRETE et les directives des normes de l'industrie. Pour que cette garantie limitée soit applicable, l'ouvrage comprenant la pose du produit doit être réalisé avec les produits indiqués dans ce document pour chaque application (voir le tableau). La présente garantie ne couvre pas les applications immergées et extérieures. Se reporter aux fiches techniques individuelles pour connaître le mode d'emploi spécifique à chaque produit.

AVERTISSEMENT

LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE EST OFFERTE EN LIEU ET PLACE DE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE. IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS AUCUNE GARANTIE BASÉE SUR DES ÉCHANTILLONS OU DES DÉCLARATIONS VERBALES, QUI SERA ACCORDÉE EN DEHORS DE CELLE STIPULÉE DANS LE PRÉSENT DOCUMENT. LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER SONT EXCLUES.

RECOURS EXCLUSIF

L'unique et exclusif recours en cas de violation de la présente garantie limitée consiste à faire remplacer uniquement la partie de l'ouvrage en cause, laquelle s'est avérée défectueuse**. LATICRETE s'engage à payer le remplacement de ses produits, ainsi que la main-d'œuvre nécessaire pour la pose des produits remplacés. Toutefois, LATICRETE refuse de payer tout montant supérieur – calculé en fonction du nombre de pieds carrés (mètres carrés) – au prix d'achat original de la partie d'ouvrage à remplacer.

LATICRETE refuse de payer le remplacement de toute partie de l'ouvrage qui ne s'est pas avérée défectueuse.

Dans l'éventualité où l'unique et exclusif recours précisé ci-dessus n'atteint pas son but essentiel, la responsabilité de LATICRETE se limite à la valeur monétaire, calculée en fonction du nombre de pieds carrés (mètres carrés), du prix d'achat original de la partie de l'ouvrage à remplacer.

****Remarque :** L'efflorescence est un phénomène naturel qui se produit dans tous les mortiers de ciment Portland et ne constitue pas un défaut.

EXCLUSIONS

LATICRETE ne saurait être tenue responsable de l'exécution des travaux non conformes aux instructions de LATICRETE ni aux directives standard de l'industrie. Les fissures causées par des mouvements structurels, des flexions excessives ou d'autres défauts au niveau du support ne sont pas couvertes.

Entretien : la performance à long terme, l'apparence et l'espérance de vie utile du système de surface d'usure reposent essentiellement sur un programme d'entretien de routine conçu spécifiquement pour la surface d'usure qui a été posée, les conditions particulières de l'emplacement de la pose et d'autres conditions en dehors du contrôle de LATICRETE.

LATICRETE N'EST PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES-INTÉRÊTS ACCESSOIRES ET INDIRECTS (Y COMPRIS DE TOUTE PERTE DUE À DES RETARDS) SUBIS PAR L'ACHETEUR OU DES TIERS.

NON-CESSION

La présente garantie limitée n'est ni transférable ni cessible.

PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

Pour soumettre une réclamation au titre de la présente garantie limitée, il faut notifier LATICRETE par écrit dans les trente (30) jours qui suivent la constatation du défaut de fabrication présumé. LATICRETE peut, aux termes de cette garantie limitée, exiger la soumission d'une preuve d'achat et d'utilisation du produit.

Adresser la réclamation à :

LATICRETE International, Inc.
1 LATICRETE Park North
Bethany, CT 06524-3423 USA
Attn.: Technical Services Department

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Pour obtenir une assistance technique et des renseignements supplémentaires, contacter le **Service technique** de LATICRETE en composant un des numéros suivants :

Numéro sans frais : 1 800 243-4788, poste 235
Téléphone : + 1 203 393-0010, poste 235
Télécopieur : + 1 203 393-1948

LATICRETE International, Inc.
One LATICRETE Park North, Bethany, CT 06524-3423 USA • 1.800.243.4788 • +1.203.393.0010 • www.laticrete.com
©2015 LATICRETE International, Inc. All trademarks shown are the intellectual properties of their respective owners.